

naître dans les collèges affiliés. Nous en appelons avec confiance au témoignage des supérieurs des collèges affiliés ; quoique l'affiliation compte à peine une année d'existence, elle a déjà produit de grands fruits. 2° Le résultat final de ces concours, qui sera de préparer et de disposer insensiblement les jeunes catholiques à fréquenter l'université catholique. Sur ce dernier point, l'auteur des observations ne se contente pas de garder le silence comme sur le premier, mais il se montre incrédule. L'expérience est encore ici en notre faveur. 3° L'élévation et le maintien du niveau des études classiques. Il est tout naturel que les supérieurs des collèges et les professeurs tiennent à ce que leurs élèves brillent dans ces concours annuels ; ils feront donc de plus grands efforts pour arriver à ce but. Quoiqu'il en soit, le devoir suffit absolument pour les engager à faire leur possible, on ne peut regarder que comme un bien et comme un avantage, tout motif nouveau qui vient s'y joindre.

II. Le chapitre des *inconvénients* est beaucoup plus long dans les *Observations*.

1°. « Pour les élèves : obligation de subir des examens dont ils n'éprouvent ni le besoin ni le désir ; humiliation *aux yeux en quelque sorte du pays*, s'ils ne réussissent point ; exclusion de la philosophie pour tout rhétoricien qui échouerait. »

Si ces concours sont propres à rendre les études plus fortes, à faire travailler les élèves avec plus de soin et d'ardeur, nous ne voyons pas qu'il faille s'en passer pour complaire au désir de quelques élèves incapables ou nonchalants. A ceux qui n'ont pas besoin de l'Inscription ni du Baccalauréat, il suffit que le concours leur soit utile d'une autre manière.

La chute humiliante *aux yeux en quelque sorte du pays*, est une chimère. Il ne s'agit pas de publier sur les journaux les noms des candidats malheureux. L'élève qui, dans une longue liste de prix reproduite par tous les journaux, n'obtient pas le plus petit *accessit*, fait une chute bien autrement humiliante.

Quant à l'exclusion de la philosophie, pour le rhétoricien qui échoue dans l'examen, le projet primitif d'affiliation a été modifié de manière que dans des cas particuliers, dont le supérieur de chaque collège est le seul juge, un candidat malheureux puisse être admis à entrer en philosophie.

2°. Inconvénients pour les *collèges* : perturbation dans le plan d'études. « Il est d'usage dans certains collèges, de faire subir un examen spécial sur les matières vues dans le courant de l'année ; mais comment préparer les élèves de rhétorique à cet examen spécial du collège et à l'examen plus général de l'Université. »

Le mot *perturbation* nous semble beaucoup trop fort. Les deux examens dont il est ici question ne sont point opposés l'un à l'autre de telle sorte qu'il faille négliger l'un pour préparer l'autre. Au Séminaire de Québec, l'examen universitaire est obligatoire depuis six ans. Les élèves de rhétorique subissent un examen spécial sur les auteurs traduits dans la seconde partie de l'année. Les autres matières sont comprises dans